



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt, le dix-huit Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M. Bruno DAL-FIUME - Mme Françoise Dominique GUTMAN (absente à partir de 19h30 avec procuration à Mme Myriam DEY) - M Gérard GSEGNER - Mme Nadine BABIN - Mme Muriel THOMAS - Mme Catherine DIDOU - M. Romain DUNAND - M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER - Mme Annie RICHARD.

Procurations : M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Bruno DAL-FIUME - M Christophe POISSON a donné procuration à M. Hubert THIBON - M. Claude DELEYROLLE a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER.

Absente excusée : Mme Chantal DARLIX.

Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil à l'unanimité.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (2020-016)

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées conformément aux annexes 1 et 2 à la présente délibération, Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, et conformément aux articles visés du code de l'urbanisme, **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (17 voix POUR ; 2 voix CONTRE :** Mmes Annie RICHARD et Françoise RIEU-FROMENTIN ; **2 ABSTENTIONS :** Mme Cathy ESCHALIER et Mr Georges FAUCUIT), **Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

En l'absence de SCOT approuvé, la présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie des Vans aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le Géo portail de l'urbanisme ainsi qu'à la préfecture de l'Ardèche et à la sous-préfecture de LARGENTIERE, conformément aux articles R. 153-20 et suivants et L133-2 et L133-6 du code de l'urbanisme.

Instauration du droit de préemption urbain simple (2020-017)

Sur les zones U (UA, UB, UC, UE, UI et UT) et AU (sauf AUF1 où le droit de préemption est détenu par la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES) du PLU approuvé le 18 Février 2020, adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Droit de préemption sur fonds de commerce et baux commerciaux (2020-018)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de consulter les chambres consulaires pour la mise en place de ce droit de préemption.

Changement de raison sociale pour contrat de location Antenne Free (2020-019) : Adoptée à l'unanimité

Engagements pour divers événements à intervenir après les échéances municipales de mars 2020 : Slackline, Rencontres de Païolive, 13 juillet, Festival Fatche (2020-020)

Autorisation au Maire de signature pour les conventions ou contrats précités

Convention avec le Département pour mise à disposition des locaux et du service restauration scolaire pour les élèves du primaire fréquentant le collège (2020-021)

Adopté à l'unanimité

Avenant numéro 1 au règlement intérieur des accueils périscolaires et de la restauration des écoles maternelles et élémentaires (2020-022)

Permettant la restauration d'adultes sous conditions, adopté à l'unanimité.

Demande de participation à achat de matériel par le psychologue scolaire (2020-023)

Adopté à la majorité (1 abstention : Mme Marie-Jeanne LAPIERRE) :

Convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour surveillance des sites de baignade en 2020 (2020-024)

Adoptée à l'unanimité

Convention de mandat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour la digue de Ganivay et participation financière de la commune (2020-025)

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Clôture de la procédure de transfert d'office et saisine du Préfet pour procéder au classement d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique (2020-026)

Unanimité

Convention avec le Service de l'Eau (SISPEC) pour rédaction d'actes en la forme administrative (2020-027)

Unanimité

Présentation du Compte Administratif du Budget Principal et vote (2020-028) : Unanimité

Présentation du Compte Administratif du Budget Chaufferie Bois et vote (2020-029) : Unanimité

Présentation du Compte Administratif du Budget annexe Logements Le Roussillon et vote (2020-030) : Unanimité

Présentation du Compte Administratif du Budget Assainissement collectif et vote (2020-031)

Unanimité

Suppression de postes et création de postes suite à avancements de grades (2020-032)

Création de 3 postes d'adjoints administratif principal de 1^{ère} classe et suppression de 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe .Adopté à l'unanimité.

Création de poste au service technique en contrat d'apprentissage et changement de filière pour un agent (2020-033)

Décisions prise à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2020 (2020-034)

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés, (4 abstentions : M. Gérard GSEGNER - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER – Mme Annie RICHARD° :

VOTE les taux d'imposition tels que proposés par M. le Maire :

Taxe d'habitation = 24.85 %

• Foncier bâti = 20.39 %

• Foncier non bâti = 73.15 %

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Subvention exceptionnelle 2020 « Journée des droits des femmes » (2020-035)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote une subvention exceptionnelle à verser à Amnesty International.

Budget principal commune 2020 (2020-036)

Madame l'adjointe aux finances présente les prévisions budgétaires à l'aide d'un diaporama. Les résultats du compte administratif 2019 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre. Il a été fait le choix de préparer les budgets malgré les échéances électorales puisque les résultats des comptes administratifs peuvent être repris et que les budgets sont toujours modifiables par décisions modificatives budgétaires. Le choix est proposé de voter un budget global par chapitre et de laisser de la souplesse à la nouvelle équipe pour l'amender.

Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 3 420 300 €

Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 2 807 990.15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, (4 abstentions : M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER – Mme Annie RICHARD) :

APPROUVE le budget principal 2020,

Budget Chaufferie Bois 2020 (2020-037)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, (4 abstentions : M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER – Mme Annie RICHARD) **APPROUVE** le budget chaufferie bois 2020.

Budget Logements Le Roussillon 2020 (2020-038)

Mme l'adjointe aux finances propose de laisser décider le nouveau Conseil du devenir de cette opération, ce que le Conseil décide, après en avoir délibéré.

Budget Assainissement collectif 2020 (2020-039)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, (4 abstentions : M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER – Mme Annie RICHARD) **APPROUVE** le budget assainissement collectif 2020,

Modification de noms de rues sur la section de Chassagnes (2020-040)

Considérant la demande de l'association Vivre à Chassagnes et de la majorité des habitants des rues concernées; M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder aux demandes sauf pour la route de Saint Paul qui ne peut pas être renommée en route d'Alès car cette dénomination « route de Saint Paul » est déjà engagée sur Banne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, (1 abstention : Mme Catherine DIDOU), dit qu'il donnera suite aux propositions.

Le Maire, Jean-Paul MANIFACIER.



